



Loi Macron : la position du fondateur du réseau Espaces Atypiques

Limitation de la durée du contrat de franchise, suppression de la tacite reconduction et de la clause de non concurrence en fin de contrat, le projet de loi Macron fait grand bruit dans le monde de la franchise et rencontre supporters et détracteurs. **Julien Haussy, fondateur et dirigeant du réseau immobilier Espaces Atypiques, se positionne plutôt du côté des détracteurs.**

Il dénonce particulièrement la **suppression de la clause de non-concurrence post-contractuelle** qui selon lui « *inciterait les franchisés à créer une activité concurrente dès la fin du contrat en utilisant les méthodes apprises auprès du franchiseur* ». Même s'il admet que « *cette souplesse en fin de contrat pourrait avoir comme vertu d'attirer plus facilement de nouveaux franchisés* », il reste persuadé qu'elle favoriserait un plus grand turn-over au sein des réseaux, obligeant les franchiseurs à « *dépenser plus d'énergie à recruter de nouveaux franchisés pour remplacer les départs au lieu d'investir dans la formation, la communication et l'accompagnement des franchisés en bâtissant une relation de confiance sur la durée* ».

Julien Haussy affirme cependant que l'application de cette nouvelle disposition aurait **un impact limité pour le réseau Espaces Atypiques**, notamment en raison de la technicité du concept. « *Etant positionnés sur une niche avec un fort niveau de notoriété et de la technicité, il serait compliqué pour un franchisé de créer une agence concurrente* », déclare le dirigeant du réseau. Pour ce qui est de la limitation du contrat de franchise à 9 ans et de la suppression du renouvellement par tacite reconduction, c'est déjà la règle au sein du réseau **Espaces Atypiques**.

Julien Haussy explique que le réseau a opté pour un contrat de franchise long afin d'amortir l'investissement généré par l'accueil de franchisés non-expérimentés. « *Nous proposons un contrat de franchise long mais en contrepartie nous encourageons et nous acceptons des franchisés qui n'ont aucune expérience dans l'immobilier, ce qui nécessite une formation totale et un suivi particulièrement appuyé au démarrage.* »

Au final, s'il se positionne contre la loi Macron et notamment son fameux amendement 1681, **Julien Haussy** reste confiant dans la force du concept Espaces Atypiques qui, de par sa technicité et son unicité, ne devait pas être impacté outre mesure par son application.